

WEBINAIRE

Décret Tertiaire,
êtes-vous prêt pour septembre 2022 ?



INTERVENANTS



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etienne Charbonnier

Chargé d'études bâtiment
durable/Immobilier de l'Etat
DDT RHONE



Romain LAUZIER

Ingénieur chargé d'affaires en
efficacité énergétique
ENERGIE 3 PROWATT

Dispositif Eco Energie tertiaire

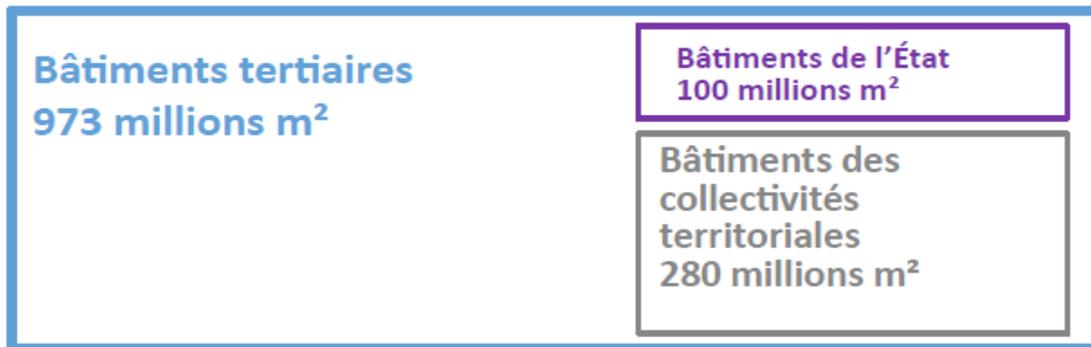
Webinaire MEDEF Lyon Rhône - 19 juillet 2022

Etienne CHARBONNIER



Quelques chiffres

- Secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire)
 - **46 %** des consommations énergétiques en France
 - **1/4** des émissions de GES



1/3

- Consommation d'énergie des bâtiments
- Émission GES des bâtiments



Les bâtiments concernés

Définition du secteur tertiaire selon l'INSEE :

Le périmètre de ce secteur est défini par complémentarité avec les activités du secteur primaire (*exploitation des ressources naturelles*) et secondaire (*transformation des ressources naturelles*)

Il est composé du :

- Tertiaire principalement marchand (*commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication*) ;
- Tertiaire principalement non-marchand (*administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale*).



De nombreux type de bâtiments concernés :

- Établissements d'enseignement,
- Équipements sportifs (*Gymnases, piscines, ...*)
- Salles de spectacles, musées, ...
- Bureaux,
- Commerces,
- Cafés, hôtels, restaurants,
- Établissements de santé,
- Logistiques,
- Ateliers de réparation et entretien
- Gares, aéroports
- Data center,
- Etc ...



Les bâtiments concernés

- **Tous** les bâtiments tertiaires publics et privés
 *y compris ceux construits après novembre 2018*

- Seuil de **1000 m²** :



- Bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire



- Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m²



- Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²

Les rares exceptions :

- Constructions provisoires
- Lieux de cultes
- Activités à usage opérationnel à des fins de défense, de sécurité civile et de sûreté intérieure



Les obligations réglementaires pour les assujettis

- Soit un objectif de réduction des consommations en **valeur relative**
 - Par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019
 - Mesurée en énergie finale, tout usage confondu (consommation disponible sur la facture)

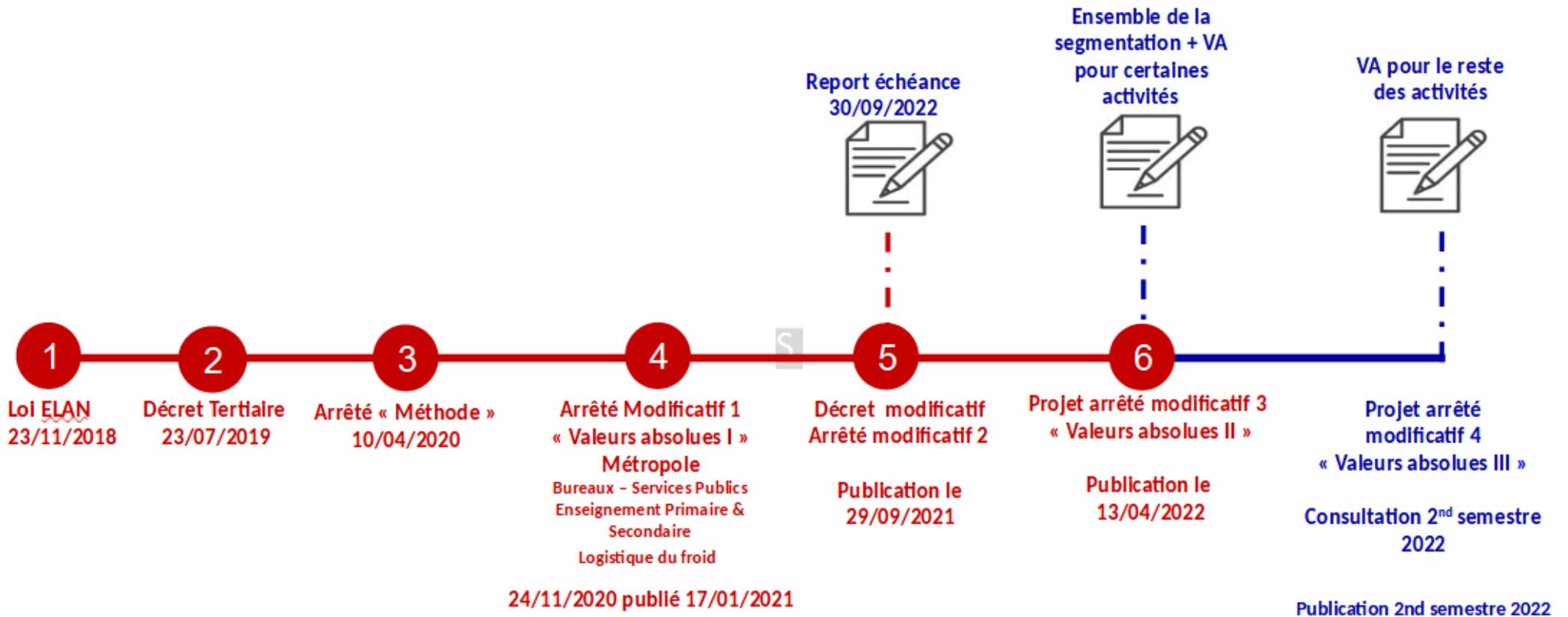


 Pour les bâtiments peu performants

- Soit un objectif en **valeur absolue**, défini pour chaque catégorie d'activité (kWh/m²/an)
 - Ex : VA pour la catégorie « bureaux – services publics » dans l'arrêté du 24 novembre 2020
 - VA II : grandes salles de réunion, logistique de froid négatif, stockage de produits frais

 Bâtiments performants (récents, rénovés)

Calendrier réglementaire



Les arrêtés modificatifs « Valeurs absolues »

- L'arrêté Modificatif 1 « **Valeurs absolues I** » Métropole du 24/11/2020 fixe le niveau de consommation à atteindre en 2030 pour les catégories et sous catégories suivantes : Bureaux-Services Publics ; Enseignement Primaire et Secondaire ; Logistique de froid (liste des codes NAF concernés)
- L'arrêté modificatif « **Valeurs absolues II** » a été publié le 13/04/2022. Il précise l'ensemble de la segmentation des activités tertiaires en sous-catégories et les niveaux d'exigence exprimés en VA pour certaines catégories d'activités.
- Le projet d'arrêté modificatif « **Valeurs absolues III** » précisera les niveaux d'exigence exprimés en VA pour le reste des activités (publication prévue au 2ème semestre 2022)



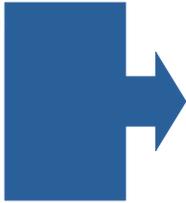
Les leviers d'action possibles

EET est une obligation de **résultats** et non de moyens

- La performance **énergétique des bâtiments**
- L'installation d'**équipements performants** et de dispositifs de contrôle et de **gestion active** de ces équipements
- Les modalités **d'exploitation** des équipements
- L'**adaptation des locaux** à un usage économe en énergie
- Le comportement des **occupants**
- Possibilité **mutualisation économies d'énergie** réalisées pour un **patrimoine immobilier** pour atteindre objectifs
- Etc.



Modulation des objectifs

- Corrections climatiques  Automatique sur OPERAT
- Changement d'activité, évolution du volume d'activité 
Modulation à définir sous OPERAT
- Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales  Constitution d'un dossier technique (jusqu'au 30/09/2027)
- Disproportion économique



Une plateforme de suivi



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire



<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, dossier technique...

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.

Tout assujetti doit renseigner cette plateforme pour :

- Définir sa situation de référence
- Apporter des éléments pour moduler ses objectifs
- Remonter ses consommations tous les ans



2022 : Année charnière

- Déclaration de tous types de comptes, du patrimoine et des consommations annuelles : Manuellement (IHM) et Automatique (via fichiers Excel)
- Import des données de consommation via les GRD ⁽¹⁾

- Génération de l'attestation annuelle
- Contrôles (pour les agents de l'Etat)

- Interfaçage automatique avec des logiciels tiers de type « Energy Management »
- Restitution / Benchmark

Aujourd'hui

31 Décembre 2021

01 Avril 2022

01 Juillet 2022

30 Septembre 2022

01 Janvier 2023

- Site internet
- Module de création de comptes et paramétrage (IHM) pour la majorité des cas

- Saisie des données de référence
- Calcul des objectifs

Date limite pour effectuer les déclarations suivantes :

- Consommations annuelles 2021
- Consommations annuelles 2020
- Données de référence

- Effectuer ses déclarations **progressivement**
- Créer son compte sur la plateforme OPERAT
- S'exercer à la déclaration de votre entité fonctionnelle sur l'interface
- S'exercer aux déclarations de consommations (Cref, C₂₀₂₁ voire C₂₀₂₀) sur l'interface



2022 : année d'apprentissage

- Première année de remontée de données sur OPERAT : Acculturation au Dispositif Eco Energie Tertiaire et sur la prise en main de la plateforme
→ **Souplesse & Droit à l'erreur**
- Les années 2020 et 2021 non représentatives → **Pas d'attestation annuelle**
- 2022 est l'année la plus « chargée » en termes de saisie (inscription, déclaration du patrimoine assujetti, plusieurs déclarations de consommations...)
→ **Charge non reportée sur les années suivantes**
- Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation → **Priorité donnée aux fonctionnalités déclaratives** par rapport aux fonctionnalités plus avancées (attestation annuelle, statistiques et benchmark...)



RAPPEL : 2 MOYENS POUR EFFECTUER LES DECLARATIONS EN 2022

MODES OPERATOIRES 2022

Saisie manuelle via IHM

Déclaration de comptes en manuel

Déclaration manuelle du patrimoine assujetti

Déclaration manuelle de ses consommations et indicateurs d'intensité d'usage

Consultation /modification manuelle des données saisies

Saisie via import de données par fichier csv

Déclaration massive de comptes

Déclaration massive du patrimoine assujetti

Déclaration massive des consommations

Suppression massive et ré-import

- **Recommandations CSV** : Commencer d'abord par s'accoutumer sur l'interface (IHM)
- **Déclarations de 2023** : Objectif de disposer d'un 3^e mode opératoire (interfaçage tiers par API)

Vidéo de démonstration de l'utilisation de la plateforme disponible dans l'onglet Ressources depuis le 23/06/2022



Contacts

Un référent Etat dans le département du Rhône :

Etienne CHARBONNIER, etienne.charbonnier@rhone.gouv.fr



Ressources

Foire aux questions, mise à jour régulièrement :

<https://operat.ademe.fr/#/public/faq>

Un guide utilisateur OPERAT :

<https://operat.ademe.fr/#/public/ressources>

Vidéo de démonstration OPERAT



Des outils d'animation et de décryptage, 3 ateliers et d'autres à venir :

- Assujettissement
- Entités fonctionnelles
- Objectifs Eco Energie Tertiaire
- Construire un plan d'actions

<https://operat.ademe.fr/#/public/ressources>

Des documents de communication :

<https://operat.ademe.fr/#/public/ressources>

- 4 pages « Eco énergie tertiaire – Construisons ensemble la transition énergétique »
- 2 pages « Passez à l'action en 10 étapes »



Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Lyon-Rhône



ENERGIE 3
PROWATT



OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Webinaire Éco Énergie Tertiaire

Romain LAUZIER
Ingénieur en efficacité
énergétique
07.68.28.19.77

romain.lauzier@e3pw.fr

mardi 19 juillet 2022



Éco Énergie
Tertiaire

COMPÉTENCES ET MISSIONS ASSOCIÉES

TYPE DE MISSIONS

SUJETS TRAITÉS

INGÉNIERIE ÉNERGÉTIQUE



- audit énergétique
- étude technique
- cahier des charges
- maîtrise d'œuvre
- accompagnement ISO 50001
- accompagnement décret tertiaire

Chauffage, climatisation, vapeur, air comprimé, froid, refroidissement, récupération de chaleur fatale, biomasse

ACHATS D'ÉNERGIE



- stratégie achats
- gestion des appels d'offres
- optimisations réglementaires et fiscales
- veille marchés
- Suivi des contrats et de la facturation

Gaz naturel, Électricité, Propane, GNL, Fioul

CONTRATS DE MAINTENANCE



- audit de situation
- rationalisation et optimisation
- rédaction de dossiers de consultation des entreprises
- renégociation
- suivi des engagements de performance

Contrats, multi-techniques, externalisation (achat vapeur, air comprimé...), CPE (contrat de performance énergétique)

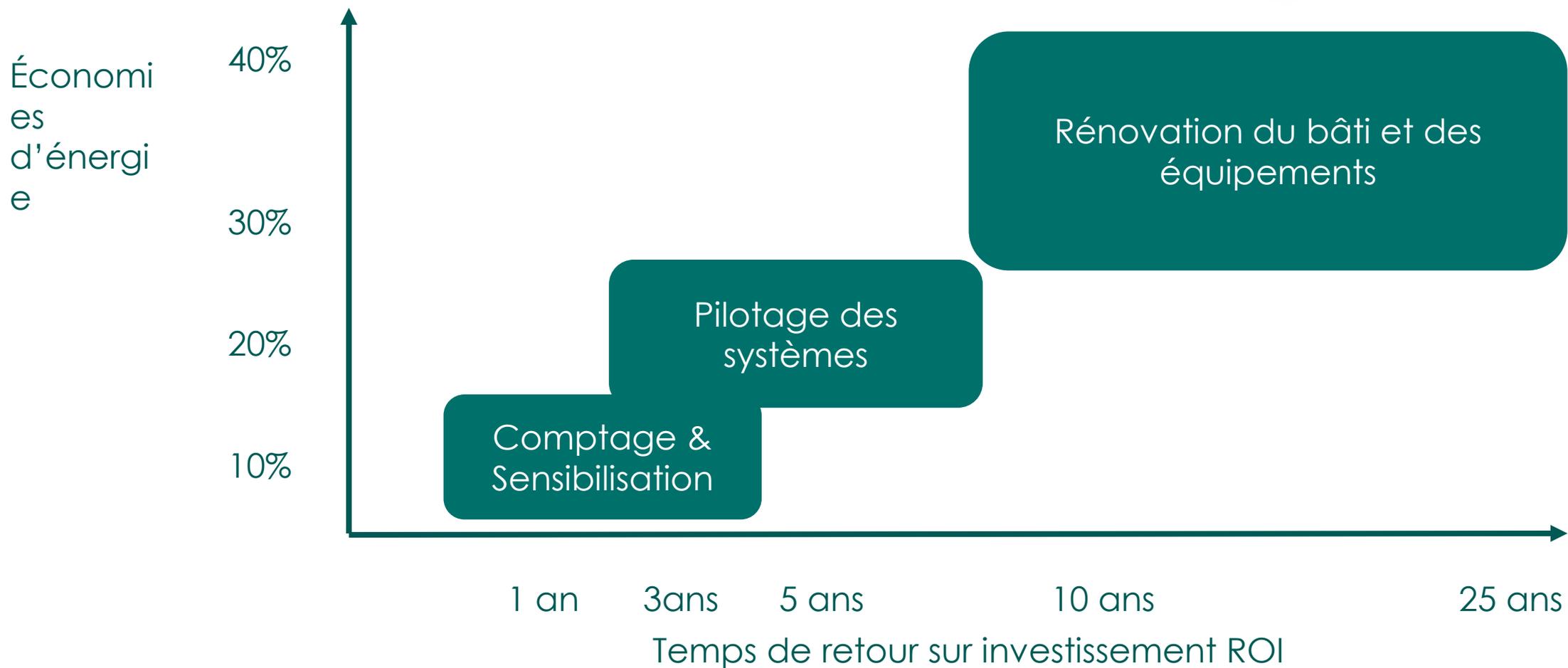
FORMATION



- PROREFEI : RÉFérent Énergie
- les achats d'énergie
- l'ISO 50001 : Système de management de l'énergie
- les contrats d'exploitation CVC
- l'éclairage
- sensibilisation à la performance énergétique



Les actions de performances énergétiques





Formation

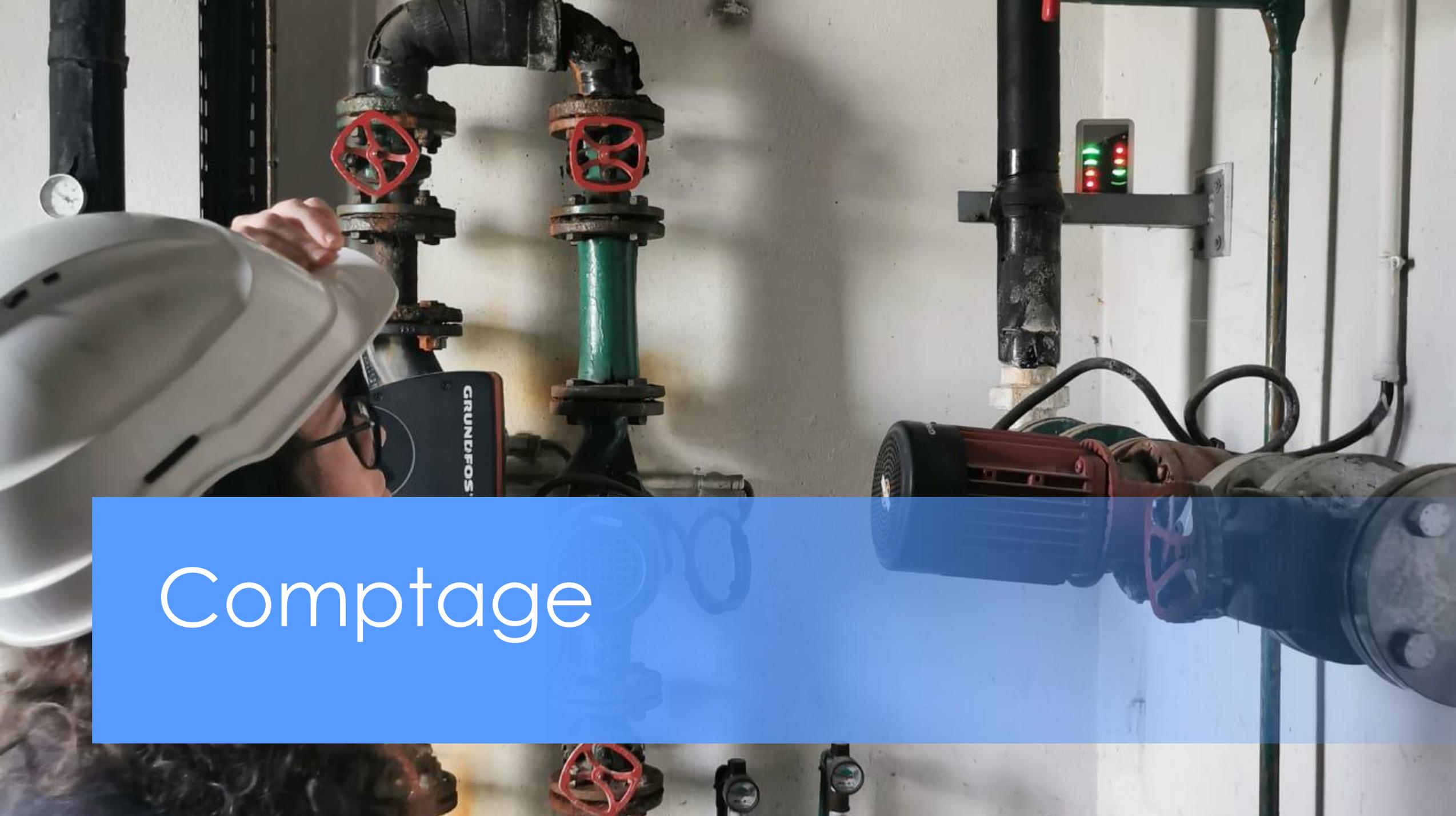
Objectif :

Faire monter en compétences et impliquer vos équipes

Différentes formations sur le thème de l'énergie :

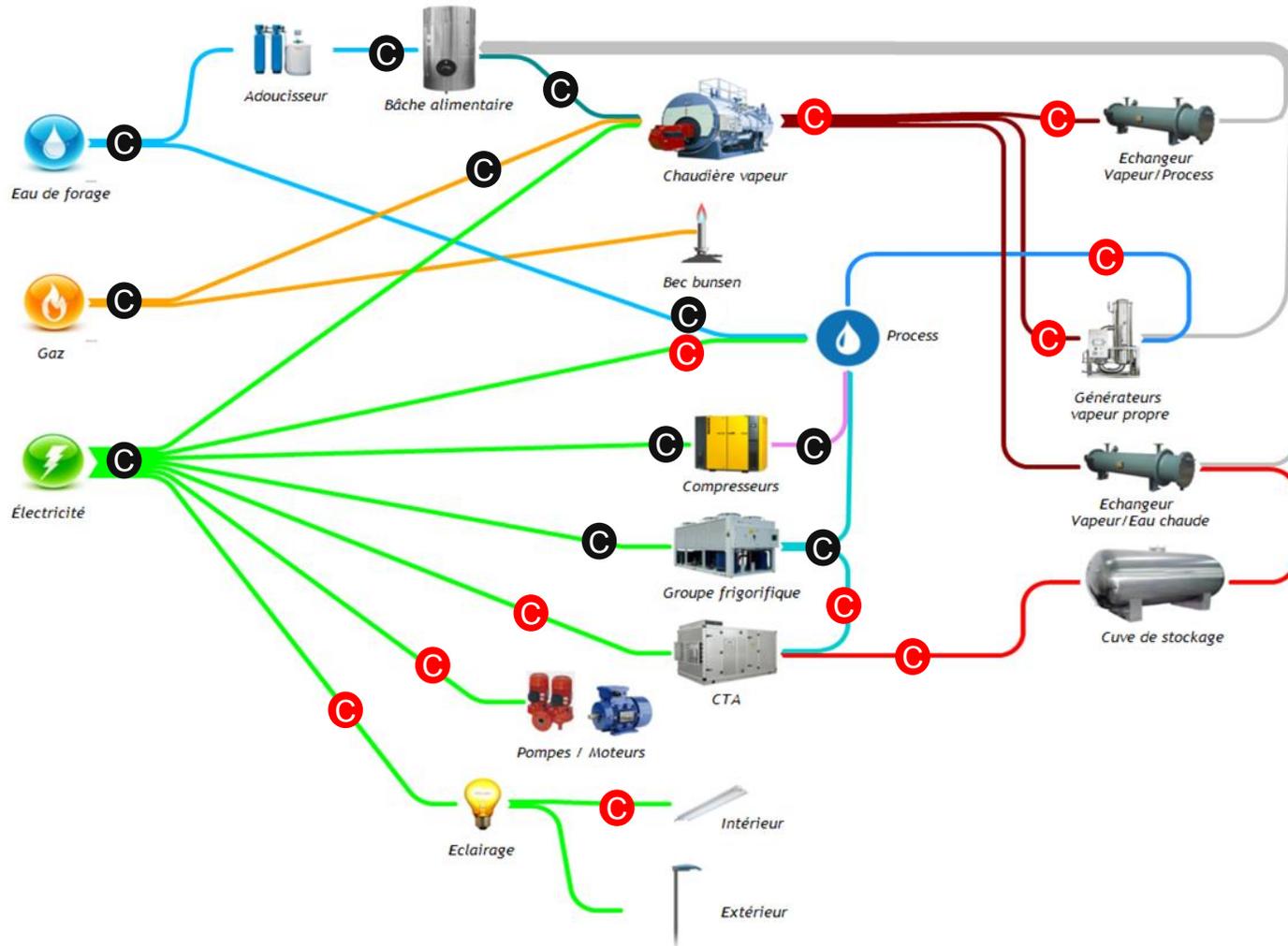
- Achats d'énergie
- Sensibilisation du personnel, défis internes
- Performance énergétique
- Ateliers techniques (Vapeur, CVC, Air Comprimé...)

Formations inter-entreprises ou intra-entreprises



Comptage

« On ne gère bien que ce que l'on mesure »



C Compteur existant

C Point de comptage à créer

Plateforme de suivi énergétique – Décret BACS

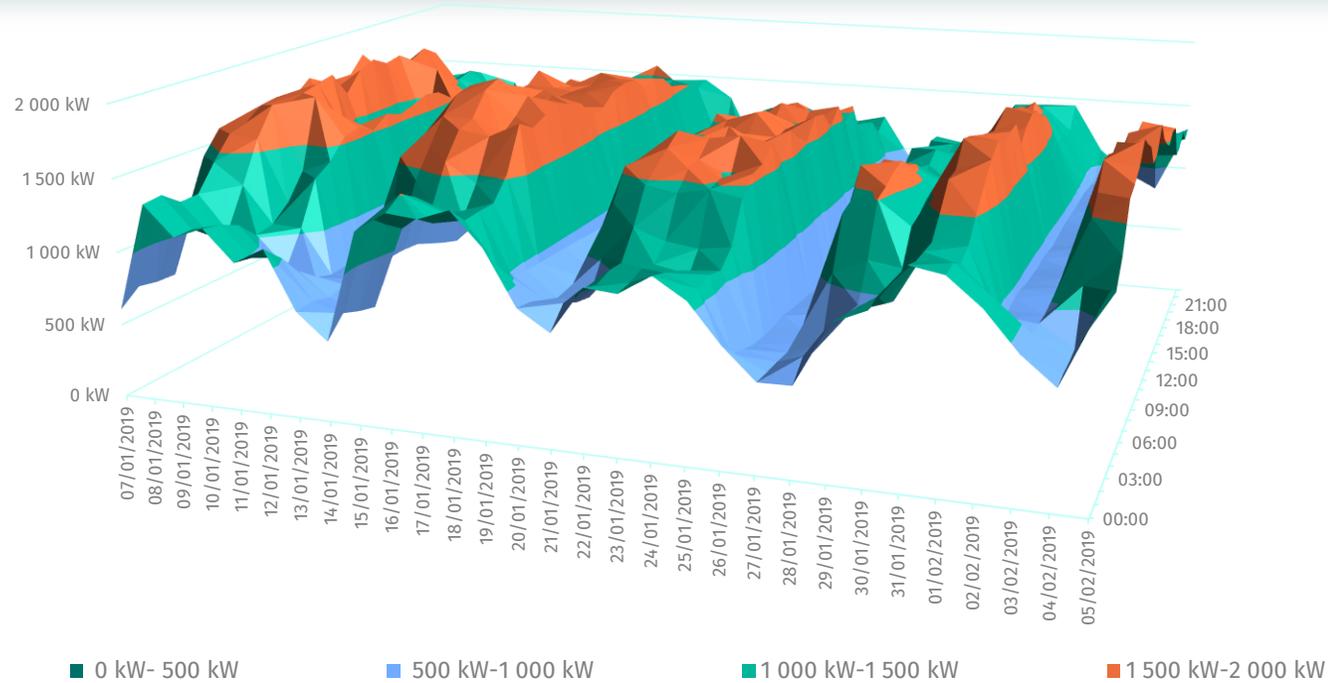
Suivi en temps réel de vos consommations

Visualisation claire des indicateurs

Supervision facilitée des installations

Amélioration en continue de votre performance énergétique

Comprendre sa consommation



LECTURE GÉNÉRALE

- Élec : Talon / Pic / évolution de mes consommations futures
- Gaz : Usage / saisonnalité
- Objectif : Détecter les dérives et les corriger

LECTURE DE L'EXEMPLE

- Puissance appelée (kW) sur un mois d'hiver (07/01 au 05/02)
- Les pics de consommation montent jusqu'à 1800 kW en heures ouvrées
- Talon de consommation : 500 kW environ



Pilotage

Le contrat d'exploitation

Audit

- État des lieux
- Analyse de la situation de référence

Stratégie

- Définition du besoin
- Durée
- Contenu
- Type de contrat

Mise en place et suivi

- Animation des comités de pilotage
- Suivi des indicateurs
- Vérification de l'intéressement

- **Définition et choix** du type de contrat de maintenance
- **Intéressement** aux économies d'énergies
- Mise en place des contrats
- **Suivi technique & contractuel** d'exploitation (respect des températures de consignes, maintenance préventive, mode d'occupation...)



Ingénierie

L'audit énergétique



Audit énergétique

Outil d'aide à la décision **sur divers** sujets énergétique

Gain/ Invest/ ROI (+/-20%)

APS/ Étude faisabilité

Outil d'aide à la décision **sur UN** sujets énergétique

Gain/ Invest/ ROI (+/-20%)

APD/ PRO

Définition des **caractéristiques** de l'installation

Gain/ Invest/ ROI (+/-10%)

DCE/ ACT

Consulter et **Comparer** les entreprises qui répondent au CDC

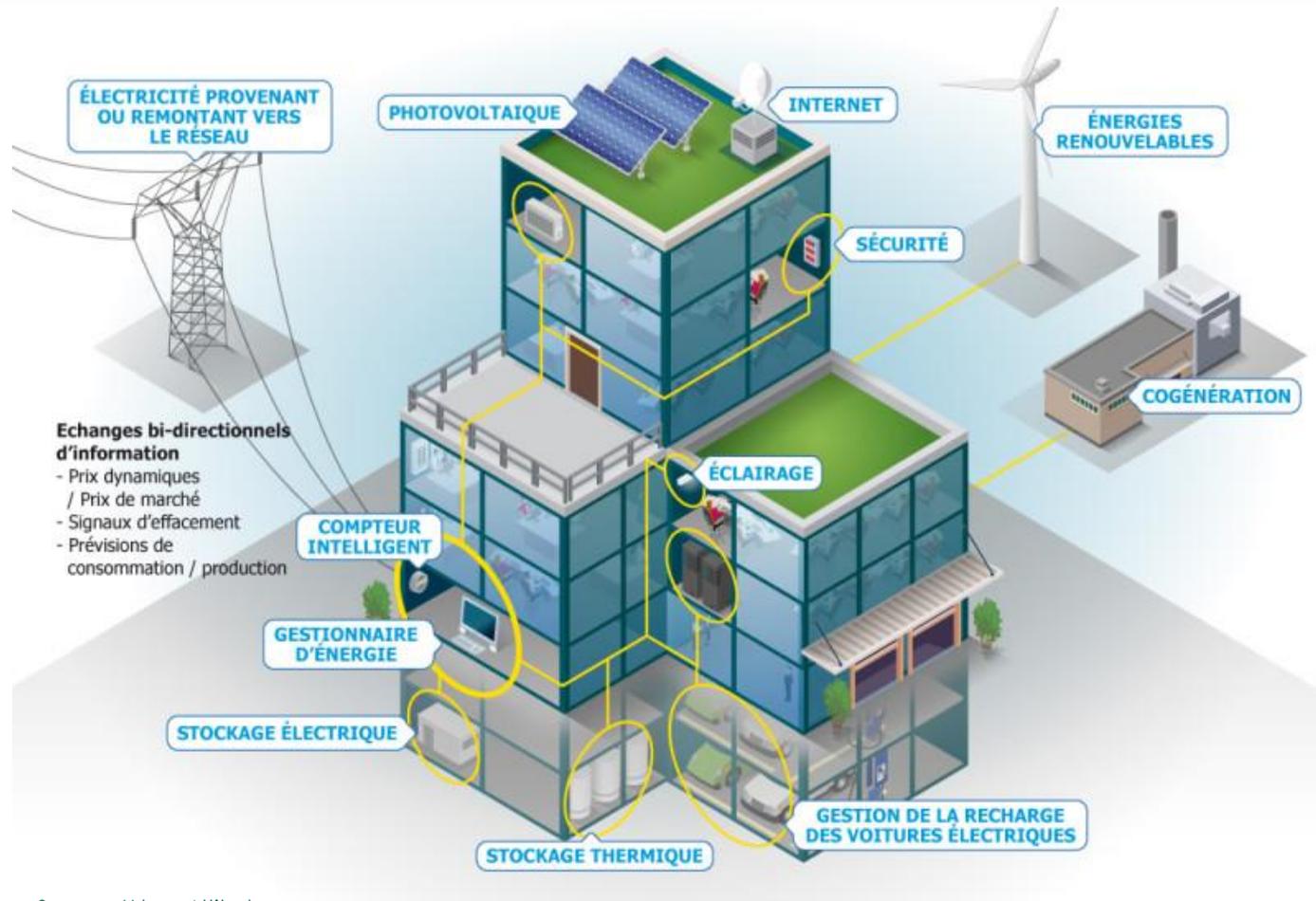
AMO Suivi travaux

Assister le MO pour s'assurer que les entreprises respectent le CDC et le Planning

Les étapes d'un audit énergétique



Le commissionnement



Source : Urban Attitude

- Travail en amont sur les projets de construction ou rénovation de site :
- Recalcul des besoins et des usages
- Analyse des implantations des zones techniques et des réseaux :
 - Chaud
 - Froid
 - Électricité
- Analyse des matériels techniques et des technologies pressenties
- Présentation des meilleures technologies disponibles
- Ajustement des dimensionnements au juste nécessaire des besoins
- Recherche de subventions et aides mobilisables

Questions - Réponses

QUESTIONS/ REponses

CONTACTS

Etienne Charbonnier

Mail : etienne.charbonnier@rhone.gouv.fr

Tel : 07 87 34 46 05

Romain Lauzier

Mail : romain.lauzier@e3pw.fr

Tel : 07 68 28 19 77